

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- Séance du 21 septembre 2023 -

Etaient présents :

M. BAUMANN, M. CADIOU, Mme LAURENT, M. KATUSZEWSKI, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme DIRIK, M. LE MAT, M. PROTOPOPOV, Mme SCHALLER, Mme MORGES.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, M. HOYAUX, M. LABARBE, Mme ONG VAN CUNG, Mme SION-JENKIS, Mme LEBRAUD, M. FERNANDEZ, Mme LHERMITTE, Mme RODRIGUEZ, Mme SARAGNET.

Etaient invités :

Mme ALONSO, Mme MIRAS, Mme OUVRARD-ZELAYA, M. VALAT.

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	10

Mme Mellac ouvre la séance à 09h05.

Mme Mellac informe la commission que le PV de la séance du 15/06/2023 sera approuvé à la prochaine séance.

I/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023**

II/ CONVENTIONS DE FORMATION

I.1 Convention de partenariat entre l'UBM et l'Université de Bordeaux relative à la licence mention Humanités, parcours culture Humaniste et scientifique

Objet : co-accréditation entre l'UBM et l'UBx relative à la licence mention Humanités, parcours culture Humaniste et scientifique.

Mme Mellac indique que la convention définit les dimensions pédagogique, administrative et financière du partenariat. L'UBM porte dans le cadre de cette formation 1342h d'enseignement et 484h pour l'UBx.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'UBM et l'Université de Bordeaux relative à la licence mention Humanités, parcours culture Humaniste et scientifique.**

I.2 Convention de partenariat entre l'UBM et le Cinéma Jean Eustache, le Festival international du film d'histoire et l'association CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)

Objet : collaboration dans le cadre du dispositif « Étudiants au cinéma » en vue d'enrichir le parcours des étudiants en cinéma de l'UBM et d'accroître la fréquentation étudiante du cinéma Jean Eustache et du Festival du Film d'Histoire.

Mme Mellac indique que le projet est porté par la section cinéma de l'UBM. Toutefois son suivi incombe à la direction de l'UFR Humanités puisqu'il concerne d'autres composantes de l'université. L'UFR doit veiller à informer de l'existence de ce partenariat et permettre à l'ensemble des étudiants de l'université de bénéficier des actions transversales contenues dans la convention.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'UBM et le Cinéma Jean Eustache, le Festival international du film d'histoire et l'association CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine).**

I.3 Convention de de partenariat entre l'UBM et l'Association la mémoire de Bordeaux Métropole

Objet : mise à disposition par l'association la mémoire de Bordeaux Métropole d'archives audiovisuelles et photographiques ainsi que la valorisation mutuelle de compétences avec le Master Cinéma et audiovisuel, parcours « DOCUMENTAIRE : MÉMOIRE, ARCHIVE, CREATION » à travers la valorisation du fonds d'archives.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU approuve la Convention de partenariat entre l'UBM et l'Association la mémoire de Bordeaux Métropole.**

I.4 Convention de de partenariat entre l'UBM et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de BORDEAUX relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences

Objet : programme qualifiant d'acquisition de compétences entre des étudiants inscrits en L3 design de l'UBM (4 au maximum) et des étudiants de l'ENSAPBx (4 au maximum). Les étudiants recrutés suivent un programme d'enseignement dans l'établissement partenaire à hauteur de 28 ECTS.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ La CFVU approuve la Convention de partenariat entre l'UBM et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de BORDEAUX relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences.

III/ OFFRE DE FORMATION : CHANGEMENT DE MENTION DU PARCOURS INFORMATION TERRITORIALE

Mme Mellac justifie le projet de changement de mention du parcours information territoriale qui a été a été inscrit dans la vague d'accréditation 2022-2027 dans la mention de licence information-communication. Le projet d'accréditation hors vague porte sur la mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse de licence professionnelle.

En effet, Le parcours information territoriale est un parcours proposé en 3^{ème} année de licence à un public diversifié faisant l'objet d'un recrutement spécifique qu'il serait plus opportun règlementairement de mettre en œuvre dans le cadre d'une mention de licence professionnelle. Le rattachement du parcours à une mention de licence professionnelle serait plus cohérent en considération du caractère très professionnalisant, du contenu et de l'objectif d'insertion de la formation.

Mme ROUMANOS s'étonne de cette demande qui risque de créer une confusion dommageable tant pour les étudiants que pour l'établissement. Elle cite parmi les objectifs de la formation : « (...) en proposant une formation en journalisme de communication (...). Elle s'insurge contre cette notion de journalisme de communication qui n'existe pas. Elle ne comprend même pas qu'au sein d'un établissement qui comprend un institut de journalisme, on puisse soumettre cette demande.

Mme Mellac répond qu'il avait été demandé au porteur de se rapprocher de l'IJBA pour valider préalablement ce projet.

Mme ROUMANOS indique que le mot journalisme ne devait pas figurer et que le projet consistait en une formation à de la communication pour les collectivités. Par ailleurs, elle redoute beaucoup la confusion pour les apprenants qui vont penser devenir des journalistes.

M. PICHON intervient pour signaler qu'une autre mention de licence professionnelle aurait pu être envisagée : Métiers de la communication : chef de projet communication. Cette mention existe à l'IUT qui travaille dans ce cadre avec les collectivités et donc le projet aurait été de nature là aussi à créer de la confusion dans l'offre de formation proposée par l'établissement.

Mme Mellac, après l'exposé de cet argumentaire, décide de ne pas présenter cette proposition au vote. Le porteur de formation sera invité à retravailler son projet en lien avec l'IUT et l'IJBA.

IV/ REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES MOYENS AUX COMPOSANTES

Mme Mellac rappelle que le conseil d'administration a voté l'enveloppe et que la répartition de celle-ci relève de la compétence de la CFVU.

Mme ALONSO présente le modèle, celui-ci comprend :

- Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) ; enveloppe 2024 : 271 000€
(30 000 € pour des dépenses de fonctionnement pour les formations du site d'Agen reviennent à UFR langues)
- Part de ressources propres générées en UFR (taxe d'apprentissage, Recettes formation continue, diplômes propres et VAE)

Sont sorties de l'enveloppe « ressources propres » pour l'UFR Langues, toutes les recettes attendues pour les tests de langue ainsi que les recettes générées par les cours du soir afin qu'elles soient réaffectées à au Département des langues du Monde au sein de la Cité des Langues Étrangères, du Français et des Francophonies nouvellement créée.

Résultats du modèle 2024 :

	Répartition 2024	Répartition 2023	Variation
Part de l'enveloppe SCSP par composante (1)			
UFR Humanités	127 064 €	121 823 €	5 241 €
UFR Langues et civilisations	97 069 €	105 558 €	-8 489 €
UFR STC	46 867 €	43 619 €	3 248 €
Total	271 000 €	271 000 €	0 €
Part des Ressources propres par composante (2)			
UFR Humanités	33 673 €	23 949 €	9 724 €
UFR Langues et civilisations	13 240 €	64 282 €	-51 041 €
UFR STC	40 195 €	62 198 €	-22 003 €
Total	87 108 €	150 429 €	-63 321 €
Total (ENV Formation)+(RP)			
UFR Humanités	160 737 €	145 772 €	14 965 €
UFR Langues et civilisations	110 309 €	169 840 €	-59 530 €
UFR STC	87 062 €	105 817 €	-18 755 €
Total	358 108 €	421 429 €	-63 321 €
€ / étudiant (1)+(2)			
UFR Humanités	29,48 €	25,16 €	4,32 €
UFR Langues et civilisations	19,84 €	28,31 €	-8,46 €
UFR STC	50,79 €	59,21 €	-8,42 €
3 UFRs	28,14 €	32,51 €	-4,66 €
Allocation complémentaire pour l'UFR Langues et civilisations			
SCSP - fonctionnement d'Agen	30 000 €	26 000 €	4 000 €
80% recettes tests de langues - fonctionnement CLBM	0 €	61 883 €	-61 883 €

Le modèle aboutit à une forte variation pour l'UFR Langues et civilisations liée à la réaffectation des moyens au département des langues du monde (intervenants extérieurs, recettes générées par les cours du soir.

A l'issue d'une négociation entre la CLEFF et l'UFR, il a été convenu d'octroyer une part des recettes générées par les cours du soir à l'UFR de façon à tenir compte de sa contribution active tant dans l'offre de formation elle-même que dans son encadrement, soit un montant de 32 791 € réintégré au titre de l'enveloppe ressources propres de l'UFR.

Une autre évolution notable de la répartition montre une baisse des ressources propres de l'UFR STC qui est liée à la diminution des recettes d'inscription du DU CIEPT sur l'année de référence.

Répartition de l'enveloppe 2024 après compensation :

Total (ENV Formation)+(RP)	
UFR Humanités	160 737 €
UFR Langues et civilisations	143 100 €
UFR STC	87 062 €
Total	390 899 €

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➔ **La CFVU approuve la répartition de l'enveloppe 2024 des moyens aux UFR.**

V/ MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES ET CONNAISSANCES 2023/2024, 2EME VAGUE

Mme Mellac indique que la majorité des MECC à approuver sont des licences et masters de l'UFR Langues et civilisations. Elle informe la commission que ces modalités ont été transmises par l'UFR seulement quelques jours avant la séance de la CFVU ; la direction de la scolarité n'a donc pas eu le temps matériel de relire en profondeur tous les fichiers transmis. Elle ajoute que seules les MECC pour lesquelles des changements étaient proposés ont été transmis.

Elle observe les progrès accomplis pour cette campagne :

- Calendrier d'approbation plus précoce : une vague importante de MECC a été approuvée en juillet. Approbation de l'ensemble des MECC avant la fin du mois de septembre ;
- Harmonisation dans la présentation des formations en Évaluation Continue Intégrale. Le travail a été initié avec le département de géographie.
A ce titre, il a été retenu que lorsque l'évaluation était opérée à l'échelon UE, le nombre minimum d'évaluations requis était de 3 notes et lorsque l'UE se décline en ECUE, 2 évaluations minimum étaient requises.

Parmi les informations qu'elle souhaite voir figurer, elle cite les modalités d'évaluation du semestre impair pour les étudiants réorientés de L1 ou L2 ainsi que les modalités de mise en œuvre de la 2^{ème} chance en cas d'absence à une évaluation.

Pour les masters, un besoin d'uniformisation de la présentation a été identifié. Les collègues utilisent indifféremment pour qualifier une évaluation le type : CC, CCI ou ECI. Il s'agit de CC puisqu'il n'y a pas véritablement d'ECI en master. En effet, le règlement des études dispose que toutes les formations de master sont prévues en session unique et qu'il peut y avoir dans certaines situations une exception à la règle des 2 notes pour l'évaluation en CC. Elle ajoute que certaines évaluations en contrôle terminal ont été maintenues mais elles sont de moins en moins nombreuses.

Elle rappelle également que les équipes pédagogiques doivent informer les étudiants dans les trois premières semaines du semestre de la nature des épreuves et des dates des évaluations.

Mme Dirik intervient pour expliquer le vote de sa liste. Elle déplore le retard du dépôt de beaucoup de documents qui n'est pas propice au bon déroulement de travail d'élus ni à un exercice démocratique digne de ce nom.

Elle rappelle l'hostilité de sa liste à l'ECI que l'on retrouve principalement dans les parcours de licence de géographie, en licence LLCER arabe, dans les parcours de musicologie, sciences archéologiques et philosophie. En effet, sa mise en œuvre ne serait pas toujours motivée par un intérêt proprement pédagogique mais serait envisagée par certains enseignants-chercheurs comme un moyen de se soustraire aux surveillances des sessions d'examens. Elle ajoute que malgré quelques années d'expérience dans plusieurs formations, les règles de fonctionnement de l'ECI demeurent mal comprises tant chez les étudiants que chez les enseignants.

Pour illustrer son propos, elle rappelle les dispositions du guide pédagogique adopté le 30 mars 2023 définissant les conditions de déroulement du second semestre. Le guide prévoyait un déroulement des évaluations écrites de contrôle continu à distance et sur un temps long (14 jours). Néanmoins, plusieurs formations en ECI ont finalement procédé à des évaluations en présentiel en temps limité. Ces formations en ECI sont celles pour lesquelles les élus étudiants ont été le plus sollicités au printemps 2023.

Concernant les MECC de l'UFR Langues et civilisations, elle s'interroge sur la pertinence des MECC de certains parcours de LEA qui sont adossés à des parcours de LLCER évalués en ECI, comme en LEA Anglais-Russe ou LEA Anglais-Arabe. Dans le premier cas, les étudiants en LEA relèvent du calendrier de la session de rattrapage et ne bénéficient donc pas des avantages du calendrier de l'ECI. Dans le second cas, les étudiants en régime spécial du LEA sont évalués en contrôle terminal et disposent d'une session de rattrapage pour les UE d'arabe. Autrement dit les modalités d'évaluation sont différentes pour un enseignement mutualisé entre deux promotions.

Pour les Masters Bande dessinée : Edition, théorie et critique, Etudes slaves et Linguistique de corpus et traitement automatique, elle n'identifie pas la manière dont sont évalués les étudiants du régime spécial.

Pour le M2 plurilinguisme, elle relève des deux modes d'évaluation pour une même année universitaire. ECI pour les UE du semestre 3 et contrôle terminal pour les UE du semestre 4. Les calendriers inhérents à ces 2 modalités d'évaluations étant très différents, elle s'interroge sur le fonctionnement de cette formation.

Les MECC des masters études culturelles et sciences du langage ont été déposés vides et remplacés par de nouveaux documents le 20/09.

On retrouve la même incohérence pour les masters Plurilinguisme, Plurilinguisme double diplôme Konstanz, Sciences du langage et études slaves, à savoir la co existence de deux modes d'évaluations et donc de deux calendriers différents pour les deux de régimes d'études, régime général et régime spécial.

Concernant les licences LEA et LLCER dispensées à Agen, elle conteste la suppression du régime spécial qui constitue une perte de droit pour les étudiants, suppression justifiée par un manque de moyens.

La licence Anglais-Philosophie relevant de l'UFR Humanités comporte la même incohérence que les masters Langues et civilisations, à savoir la co existence de deux modes d'évaluations et donc de deux calendriers différents pour les deux de régimes d'études.

En conclusion, elle demande que les MECC des formations qu'elle vient d'énumérer ne soient pas soumis à l'approbation de la commission ou à défaut de procéder à un vote séparé afin de bien distinguer les formations sur lesquelles portent leur désaccord.

Mme Mellac déclare partager une grande partie des remarques présentées. Elle ne revient pas sur ce qu'elle a indiqué précédemment pour les masters mais ajoute qu'il demeure marginalement quelques évaluations en contrôle terminal.

Elle concède qu'il faut encore améliorer le calendrier de transmission des MECC qui parviennent encore trop tardivement, ne permettant pas un travail d'harmonisation et de contrôle en amont de la CFVU.

Pour ce qui concerne la suppression du régime spécial en licences LEA et LLCER dispensées à Agen, elle est favorable autant que possible au maintien de ce régime et regrette que des contraintes financières fortes ne le permettent pas.

Elle ne partage pas en revanche la vision des étudiants sur l'ECI. Elle estime que l'ECI requiert en réalité beaucoup plus de travail pour les équipes pédagogiques concernées. Elle considère que le calendrier adapté permet une évaluation formative des étudiants et favorise la progression leur progression et leur réussite.

La licence LEA anglais-russe n'est pas évaluée en ECI, c'est une combinaison de CC et de CT, tout ce qui figure en ECI doit être modifié. Elle ajoute que c'est la reconduction des maquettes approuvées en 2022/2023.

Mme Mellac accepte la demande de vote séparé.

↳ **Licences dispensées en évaluation continue intégrale**

UFR STC :

- L1 et L2 Géographie et aménagement,
- Parcours L3 Géographie sociale et politique, développement du territoire,
- Parcours L3 Géographie de l'Aménagement, Gestion des Ressources,
- Parcours L3 Enseignement et concours Géographie,
- Parcours L3 Aménagement, urbanisme et développement territorial,

UFR Humanités :

- Parcours Musicologie et pratique artistique supérieure,
- Parcours Musique actuelles, jazz et chanson (L3),
- Parcours Sciences archéologiques,
- Parcours philosophie (L1),

UFR Langues et civilisations

- Parcours Arabe

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	26
Pour :	17
Contre :	9

➡ **La CFVU approuve les MECC des licences en évaluation continue intégrale.**

↳ Masters :

UFR Humanités :

- M1 design situe : milieux et matériaux,
- M1 Civilisations, cultures et société, parcours études sur la guerre

UFR Langues et civilisations :

- Edition, théorie et critique de la bande dessinée,
- MEEF, 2nd degré (PLC) – Anglais,
- MEEF, 2nd degré (PLC) – Basque,
- Etudes anglophones
- Etudes anglophones et germanophones,
- Didactique de l'espagnol,
- Traduction pour l'édition (M2),
- Les Andalus : domaines historiques arabophones et ibériques,
- Etudes hispaniques et hispano-américaines,
- Etudes culturelles : langues, lettres, arts
- Etudes basques,
- Études germaniques : culture, enseignement et traduction,
- Etudes germaniques (DD Potsdam),
- Etudes slaves : monde est européen,
- Etudes japonaises,
- Etudes chinoises,
- Commerce international et pays émergents,
- Management de projets événementiels,
- Management de projets transfrontaliers,
- Economie du vin, œnotourisme, interculturalité,
- Plurilinguistique et contact de langues,
- Plurilinguistique, linguistique du développement social,
- Plurilinguisme, linguistique du développement social (double diplôme)
- M1 Sciences du langage,
- M2 Langues et langage : corpus, description, théories,
- DIFLES Ingénieries de formation, contextes pluriels

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	26
Pour :	17
Contre :	9

➡ **La CFVU approuve les MECC des parcours de masters 2^{ème} vague des UFR Humanités et Langues et civilisations**

↳ **Licences de l'UFR Langues et civilisations dispensées sur le site d'Agen :**

- LEA Anglais-Espagnol (L1/L2/L3),
- LLCER Anglais (L1/L2/L3),

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	26
Pour :	17
Contre :	9

➡ **La CFVU approuve les MECC des parcours LEA Anglais-Espagnol et LLCER Anglais du site d'Agen.**

↳ **Autres licences de l'UFR Langues et civilisations :**

- Tronc commun LEA,
- LEA Anglais-Coréen,
- LEA Anglais-Arabe,
- LEA Anglais-Allemand,
- LEA Anglais-Espagnol,
- LEA Anglais-Italien,
- LEA Anglais-Japonais,
- LEA Anglais-Portugais,
- LEA Anglais-Russe,
- LEA Anglais-Chinois,
- LLCER Anglais,
- LLCER Allemand,
- LLCER Anglais-Allemand,
- LLCER Chinois,
- LLCER Espagnol,
- Sciences du langage

Reconduction des MECC 2022/2023

- LLCER Russe trilingue,
- LLCER Portugais Trilingue,
- LLCER Japonais,
- LLCER Italien,

↳ **Licences UFR Humanités :**

- Histoire en Formation à Distance (FAD),
- Parcours Philosophie-Anglais (reconduction MECC 2022/2023)

↳ **Licence UFR STC :**

- L3 Information-Communication, parcours information territoriale,

↳ **Formation tout au long de la Vie :**

- DAEU

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	27

➡ **La CFVU approuve les MECC 2023/2024, 2^{ème} vague des autres parcours de licence des UFR Langues et civilisations, Humanités, Sciences de territoire et de la communication et du DAEU.**

VI/ SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Présenté par Mmes OUVRARD-ZELAYA et SCHALLER. Après avoir rappelé les éléments de contexte, elles expliquent la méthode d'élaboration du schéma qui se veut co-construite avec les étudiants, personnels et partenaires ainsi que les thématiques retenues et qui seront débattues en atelier.

Quatre phases d'élaboration sont prévues :



Les thématiques retenues sont :

1. Accueil et intégration (services et dispositifs d'accueil et d'accompagnement, étudiants à besoins spécifiques, restauration, logement, espaces de vie étudiante, accès à l'information),
2. Santé et social (partenariats avec l'ESE et le CROUS, personnels dédiés à UBM, aide sociale, dispositifs solidaires, emploi étudiant),
3. Egalité, diversité et lutte contre les discriminations (cellule de signalement, prénom d'usage, actions de sensibilisation, formations),
4. Sport (activités, valorisation, sorties, compétition, sportifs de haut et bon niveau, infrastructures),
5. Culture (programmation, festivals, ateliers, label culture Montaigne, création étudiante, étudiant artiste, MDE),
6. Vie associative, engagements et participation étudiante (accompagnement des associations étudiantes, FSDIE, élu.e.s étudiant.e.s, dispositif engagement et certifications, instances, participation étudiante),
7. Transition écologique et sociétale (actions sur l'alimentation, les mobilités, déchets, biodiversité, actions de sensibilisation, certification)

Les Groupes de travail se dérouleront sur au moins 2 séances par thématique et seront constitués d'une quinzaine de participants.

VII/ BILAN DE L'ORGANISATION DES SEMESTRES EN 2x14 SEMAINES

Mme Mellac informe la commission que ce bilan n'est pas finalisé car nous manquons de recul avec un semestre 2 de l'année 2022/2023 qui a été fortement perturbé.

VIII/ CADRAGE "FORMER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE LES ETUDIANTS DE 1ER CYCLE"

TRANSITION ECOLOGIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE = TEDS

Mme Mellac informe la commission de l'obligation pour l'établissement d'inclure dans leur programme de 1^{er} cycle, un socle commun de connaissances et de compétences sur la TEDS. Le cadrage publié par le MESR en juillet 2023 a pour objectif de proposer une formation commune et cohérente à la TEDS pour les étudiants du premier cycle.

Le socle allie connaissances sur un ensemble de thématiques et compétences, qui s'appuient sur différents référentiels existants. Il s'appuie sur un consensus scientifique avec une approche interdisciplinaire.

Le socle commun est minimal, évolutif, il a vocation à être ajusté, voire dépassé par des établissements. Il est à travailler avec les équipes pédagogiques et pourra être adapté selon les grands domaines de formation, afin de préserver une connexion entre celui-ci et la discipline suivie par l'étudiant.

Contenu du socle :

- **Introduction :**

La présentation des causes anthropiques des enjeux globaux et systémiques permettra d'introduire les enjeux abordés (climat, biodiversité et ressources) ainsi que les changements transformateurs (économiques, sociologiques et politiques)

- **Le changement climatique :**

Définition ; Origines et évolution des émissions de gaz à effet de serre ; Influence humaine sur le climat ; Les pays et les grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ; La nature géopolitique du changement climatique ; Mesures d'atténuation et d'adaptation (avec éventuellement des exemples d'initiatives territoriales).

- **La biodiversité et sa préservation**

Définition ; Le caractère évolutif et dynamique de la biodiversité ; Lien entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes ; Le rôle des activités humaines dans l'effondrement de la biodiversité (changement d'usage des terres et des mers, surexploitation directe des espèces, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes).

- **Les ressources et leur disponibilité**

Les ressources minérales, eau, biomasse, énergies ; L'utilisation des ressources pour la production d'énergie ; La baisse de la qualité des ressources exploitées et les impacts environnementaux et socio-économiques de leur exploitation ; La finitude des ressources ; La notion de recyclage.

- **La transition juste et équitable**

Définitions ; Les inégalités et la justice sociales face aux transitions (égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations, ex : précarité énergétique, précarité alimentaire, inégalités face aux soins, etc.) ; L'équité entre les générations ; Les modèles de gouvernance et de démocratie pour piloter le changement (démocratie représentative, délibérative, participative, qui inclut les étudiants)

Référentiel :

Le socle de compétence est fondé sur un référentiel partagé. Parmi les référentiels disponibles, le MESR préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp.

Les compétences du socle devront être inscrites en qualité de compétences transversales dans le référentiel de compétences pour la licence et seront ainsi reconnues à ce titre lors de l'inscription au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Mise en œuvre :

Le socle peut être dispensé en présentiel ou sous format hybride. Le MESR préconise toutefois un enseignement d'au moins 30 heures de cours en présentiel, n'incluant pas les heures travaillées (travail personnel des étudiants).

Afin d'optimiser la compréhension et l'investissement des étudiants, la formation sera, autant que possible, structurée par l'action avec par exemple des études de cas et la réalisation de projets en lien avec les territoires.

Valorisation :

Une certification devra être proposée par les établissements, avec les modalités de leur choix : ECTS, VAE, open badge, portfolio, ou autre. Le ministère préconise qu'elle prenne la forme d'ECTS,

Une certification nationale, voire européenne, pourrait être envisagée, si besoin, dans un second temps.

Elle rappelle les actions déjà entreprises à l'UBM :

- Ouverture d'une UE découverte « La transition écologique vue depuis les Sciences humaines et sociales » pour 2023/2024 au semestre 2 de la L1,
- Déploiement d'une certification « Transition écologique » en 2023-2024

IX/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Dirik aborde la question de la pause méridienne qui est inexistante pour les étudiants de L2 LEA anglais-espagnol et ceux de L3 anglais-chinois. Certains enseignements de tronc commun de LEA sont positionnés entre 12h30 et 13h30 ou encore d'autres formations fonctionnant par demi-journées ont leur cours qui finissent à 13h30 alors que le CROUS achève son service vers 13h15. Les autres services de restauration rapide n'étant pas assez approvisionnés, les étudiants se retrouvent sans solution pour déjeuner.

Mme Mellac se déclare préoccupée par cette situation même si elle semble impacter spécifiquement le LEA dont l'emploi du temps est particulièrement complexe à mettre en œuvre. L'établissement travaille sur des pistes d'amélioration mais elle rappelle les difficultés à dialoguer avec le CROUS. Elle informe la commission que le Sirtaki devrait rouvrir en novembre.

M. Le Bourdonnec renchérit sur la mauvaise qualité de produits proposés via les distributeurs automatiques qui sont la plupart du temps mal réapprovisionnés.

M. Protopopov indique que les associations ne sont pas autorisées à vendre des sandwiches.

M. Barros suggère de proposer des horaires décalés pour les food trucks qui quittent le site à 13h30.

Mme Mellac estime que les prix des produits proposés sont trop élevés.

Mme Laurent demande pour les masterants la gratuité des prêts entre bibliothèques pour les ouvrages venant de l'étranger.

Mme Mellac répond que cette demande relève de la compétence du conseil d'administration mais se déclare favorable à ce que cette question soit abordée dans le cadre de la préparation du budget.

M. Le Bourdonnec souhaiterait connaître le nombre d'emprunts d'ouvrages faits à l'étranger au regard des statistiques du SCD.

La séance est levée à 12h30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ